Politique
de fonctionnement

FARMER'S MARKET
MARCHÉ PUBLIC
LAC-BROME

SAISON 2026

Mission du marché

La mission du marché public de Lac-Brome est d'offrir à la clientèle des produits alimentaires locaux, diversifiés et de qualité. Le marché vise à créer une plateforme de mise en marché en circuit court pour les clients et les producteurs de la région.

Engagements en lien avec le marché public de Lac-Brome

1.Engagements de la Ville

- Fournir des kiosques conformes aux normes du MAPAQ pour la vente d'aliments.
- Mettre à disposition l'électricité lorsque nécessaire.
- Prêter des tentes promotionnelles pour les producteurs qui en ont besoin.
- Assurer la visibilité du marché sur les réseaux sociaux et sur le territoire de la ville selon les moyens de communications à sa disposition.
- Veiller au respect des règlements et de la politique de fonctionnement.

2.Engagements des producteurs/exposants

- Participer à toutes les journées de marché auxquelles ils se sont engagés.
- Aviser la coordonnatrice au moins **une semaine à l'avance** en cas d'impossibilité à participer au marché.
- Communiquer leur chiffre de vente à la fin de la saison à des fins statistiques.
- Régler les frais relatifs à leur kiosque. (la réservation du kiosque est confirmée une fois que le paiement est fait)
- Informer la coordonnatrice de tout changement dans les produits vendus.
- Être prêts à vendre au moins 10 minutes avant le début du marché.
- Rester sur place même si tous leurs produits sont vendus.
- Maintenir leur espace propre.
- Faire la promotion du marché public sur leurs réseaux sociaux (s'ils les utilisent).
- Donner une carte cadeau ou un produit (non périssable) d'une valeur de 25$ pour permettre à l'organisation d'organiser des tirages pour les visiteurs.

3.Non-respect des engagements

En cas de manquements répétés à leurs engagements, les producteurs peuvent être exclus du marché ou voir leur accès non renouvelé.

- Une première notification écrite mentionnera le problème et une date limite pour y remédier.
- En cas d'inaction, un appel téléphonique sera effectué pour convenir d'une nouvelle échéance.
- Si le problème persiste, un avis d'expulsion pour le reste de la saison sera envoyé.

La présence à toutes les dates de marché choisies en début de saison est essentielle au bon fonctionnement du marché. Les absences doivent être exceptionnelles et justifiées. **Au-delà de trois absences, l'exposant ne sera pas admis l'année suivante.**

4.Impossibilité de poursuivre la saison

- En cas d'impossibilité de continuer, le producteur doit informer la coordonnatrice le plus rapidement possible. **Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le début de la saison**.

Accès au marché

1.Conditions d'inscription

- Les exposants doivent remplir un formulaire d'inscription.
- Les producteurs ayant participé précédemment sont prioritaires.
- Les revendeurs sont admis à condition de vendre des produits locaux (MRC Brome-Missisquoi ou régions voisines)
- Dans le cas où deux exposants vendent le même produit et que l'un en est le producteur et l'autre le revendeur, la priorité sera donnée au producteur.
- Les artisans sont acceptés si leur présence complète l'offre du marché, mais les marchands bioalimentaires ont priorité.
- Les marchands doivent payer leur kiosque AVANT la date d'échéance qui leur est communiquée. C'est ce paiement qui réserve la place du marchand.
- Si nécessaire, il est possible de prendre une entente de paiement.

2.Critères de priorité d'inscription

- Participation antérieure au marché.
- Respect des engagements lors des saisons précédentes.
- Demande des clients et diversité des produits offerts.
- Proximité géographique : priorité aux entreprises de Lac-Brome, puis de la MRC BM et des régions limitrophes.
- Date d'inscription (priorité aux inscriptions faites dans les délais prévus).
- Durée de présence souhaitée au marché.
- Dynamisme et qualité du service à la clientèle.
- Attitude positive envers les autres exposants, la Ville et les clients.

3.Modification des produits vendus

Tout ajout ou retrait de produits doit être signalé et approuvé par la coordonnatrice. **Les modifications peuvent être refusées** si elles affectent l'équilibre du marché.

4.Attribution des emplacements permanents

Les priorités pour les emplacements permanents sont :

- Nombre de semaines de présence.
- Besoin de garder un véhicule à proximité.
- Ordre d'inscription. (premier arrivé, premier servi)

Logistique du marché

1.Stationnement des producteurs

- Les producteurs ayant un kiosque permanent peuvent se stationner le long de leur kiosque. Ils ont aussi la possibilité de se stationner sur la rue Maple.
- **Pour améliorer l'expérience client et faciliter leur stationnement, les marchands qui n'ont pas de kiosque permanent doivent se stationner sur la rue Maple.**

2.Coûts et modes de paiement

- Location d'un kiosque 10'x10' : 35 $/jour (sujet à indexation annuelle).
- Une facture sera envoyée par courriel indiquant le nombre de présences, la taille du kiosque choisie et le prix total pour la location ainsi que la date limite de paiement. Si le paiement n'est pas reçu avant cette date, la place pourrait être attribuée à un.e autre exposant.e.
- Moyens de paiement acceptés :
  - Chèque (à l'ordre de la Ville de Lac-Brome au 270 rue Victoria, Lac-Brome, J0E 1V0),
  - Visa/Mastercard (Plateforme Amilia, par téléphone avec la coordonnatrice).
- Aucun paiement comptant ne sera accepté sur place les jours de marché.

En cas d'impossibilité de payer la totalité de la somme due en avant le début du marché, une entente de paiement pourra être prise à la réception de la facture avec la coordonnatrice à la vie communautaire**.**

2.Politique d'annulation

Annulation ponctuelle : Avis une semaine à l'avance obligatoire pour permettre à la coordonnatrice de trouver un remplaçant. Pas de remboursement pour les jours annulés.

Annulation de la saison :

- Avant le début du marché : remboursement complet.
- Une fois le marché commencé : aucun remboursement.

3.Matériel

La Ville prête des tentes pliantes uniquement. Les exposants doivent apporter leur propre matériel supplémentaire. (tables, chaises, etc.)

4.Permis et assurances

Les exposants doivent posséder un permis MAPAQ approprié et une assurance responsabilité civile.

Autres considérations

1.Respect et collaboration

Le marché est un lieu d'échange basé sur le respect et la convivialité. Les comportements agressifs ou irrespectueux ne seront pas tolérés. La collaboration entre les exposants et les employé.e.s de la ville de Lac-Brome est encouragée.

Il est de la responsabilité de chacun de faire du marché un lieu convivial où il est bon de passer du temps.

2.Gestion des conflits

la coordonnatrice peut intervenir si nécessaire à la demande d'une partie au conflit

3.Ambiance du marché

Le marché public de Lac-Brome se veut un lieu convivial où la bonne entente et l'entraide jouent un rôle central que ce soit dans les relations entre marchands ou dans les relations entre marchands et clients. Pour cette raison, des comportements respectueux et appropriés sont attendus de toutes les personnes participant au marché (marchands et leurs employés, représentants de la ville et clients).

Tarifs (par espace de 10'x10')

Nombre de présences	% d'escompte	Coût unitaire	Coût total
1	-	35$	35$
2	-	35$	70$
3	-	35$	105$
4	-	35$	140$
5	10%	31.50$	171.50$
6	10%	31.50$	203$
7	10%	31.50$	234.50$
8	10%	31.50$	266$
9	15%	29.75$	295.75$
10	15%	29.75$	325.50$
11	15%	29.75$	355.25$
12	15%	29.75$	385$
13	20%	28$	413$
14	20%	28$	441$
15	20%	28$	469$
16	20%	28$	497$
17	25%	26.25$	523.25$
18	25%	26.25$	549.50$
19	25%	26.25$	575.75$